



## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2020

XXXXXX

### COMPTE-RENDU

XXXXXXXXXXXX

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 06 mars 2020 à 18h30 sous la Présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART – Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS  
Christine DACY ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL  
Karine BONVOISIN ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 26 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

### **CORRESPONDANCES**

### **FELICITATIONS**

A Monsieur Damien VERWAERDE, agent des espaces verts et naturels, ainsi qu'à sa compagne, suite à la naissance de Cassandre le 05 février dernier.

### **CONDOLEANCES**

A la famille de Madame Marie-Thérèse CONTART décédée le 04 mars dernier. Madame CONTART était la belle-mère de Monsieur Thierry OBIN, agent du service des espaces verts et naturels.

### **COMPTE-RENDU**

Le quorum étant atteint, Madame Caroline SAUDEMONT ouvre la séance. Répondant aux convocations qui leur ont été adressées à leur domicile le 28 février 2020, les conseillers municipaux de



la Ville d'ARQUES se sont réunis le vendredi 06 mars 2020 pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Madame Caroline SAUDEMONT fait procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 février 2020.

Le procès-verbal est adopté à la majorité (neuf oppositions).

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises ci-après par Madame le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal.

#### **DECISIONS DU MAIRE**

Le 23 janvier 2020	Décision de Madame le Maire d'acquérir, auprès de la société KONICA MINOLTA, un photocopieur Bizhub 454 e, à la suite de la fin du contrat de location en crédit-bail, terminé le 31 Décembre 2019, pour un montant de dix-huit centimes d'euro et de confier la maintenance de cet appareil pour un montant estimé de 500 € HT par an à compter de cette année.
Le 29 janvier 2020	Décision de Madame le Maire de signer un contrat avec « Sono Power Light » pour un montant de 564.30€ TTC (animations + transport inclus), pour une intervention le 7 mars 2020 (Carnaval). Le paiement se fera par mandat administratif sous 30 jours après réception de la facture établie après la manifestation.
Le 29 janvier 2020	Décision de Madame le Maire de signer un contrat avec « X-Force Family » pour un montant de 200€ TTC (animations + transport inclus), pour une intervention le 7 mars 2020 (carnaval). Le paiement se fera par mandat administratif sous 30 jours après réception de la facture établie après la manifestation.
Le 29 janvier 2020	Décision de Madame le Maire de signer un contrat avec « Tig'air Performances » pour un montant de 1279.45€ TTC (animations + transport inclus), pour une intervention le 7 mars 2020 (Carnaval). Le paiement se fera par mandat administratif sous 30 jours après réception de la facture établie après la manifestation.
Le 10 février 2020	Décision de Madame le Maire d'accorder, dans le cimetière communal de Saint-Martin, le renouvellement de la concession à 15 ans à compter du 06 février 2020 située Section D14 - Parcelle 120, au nom de M GODIN Dominique (†) à titre de renouvellement de concession et moyennant la somme de 121.50 €. (cent vingt et un euros cinquante centimes).
Le 10 février 2020	Décision de Madame le Maire d'accorder, dans le cimetière communal de la Garenne, une concession familiale de 50 ans à compter du 10 février 2020 située Section F16 – Parcelle 42 d'une superficie de 3.125 M <sup>2</sup> , au nom des demandeurs, de M et Mme DEMOL GHEKIERE Michel et Marie-José à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 406.25 €. (Quatre cent six euros vingt-cinq centimes). à laquelle s'ajoute la somme de 1 150 € (mille cent cinquante euros) pour la fourniture d'un sarcophage 3 places.
Le 14 février 2020	Décision de Madame le Maire de signer une convention d'organisation d'exposition « Ballades de l'étang de la Grande Meer » à la médiathèque municipale, conclue avec Fabienne De Langhe, du 24 mars au 02 juin 2020 inclus dont la valeur à assurer s'élève à 59780 €.
Le 17 février 2020	Décision de Madame le Maire d'accepter le montant d'indemnisation de 1589, 04€ TTC proposé par la compagnie Groupama pour le sinistre du 30 janvier 2019 consécutif au remplacement d'un candélabre endommagé avenue de Gaulle.
Le 18 février 2020	Décision de Madame le Maire d'assurer une maintenance et une assistance sur le système informatique KWARTZ de chaque école, par la société IRIS TECHNOLOGIES, des écoles

publiques primaires de la Ville d'Arques, pour un montant annuel total de 1495,00 euros hors taxes, soit 1794,00 euros toutes taxes comprises.

- Le 18 février 2020 Décision de Madame le Maire de confier à la société REPI Zac du Lobel 355 Rue Vauban 62510 ARQUES la maintenance des portes sectionnelles du Centre Technique Municipal et des ex-ateliers pour un montant de 2448 € TTC pour l'année 2020.
- Le 18 février 2020 Décision de Madame le Maire de signer une convention de prestations de service, d'un montant de 107.54 € pour l'organisation d'un atelier « Bébés signe », le samedi 28 Mars 2020 de 10h à 11h, dans le cadre de la saison culturelle, avec Anne Vasseur, à la médiathèque d'Arques.
- Le 18 février 2020 Décision de Madame le Maire de signer une convention de prestations de service, d'un montant de 45 € pour l'organisation d'une animation pour les enfants de 6 à 10 ans autour de l'exposition « Ballades de l'étang de la Grande Meer » le vendredi 24 avril 2020 de 15h30 à 16h30 et d'une lecture publique suivie d'une séance de dédicaces le samedi 28 mars 2020 de 16h00 à 17h30, dans le cadre de la saison culturelle, avec Fabienne De Langhe, à la médiathèque d'Arques.
- Le 19 février 2020 Décision de Madame le Maire de signer une convention de prestations de service, d'un montant de 505.12 € pour l'organisation d'une session de trois ateliers « Essentiels massage bébé », les samedis 19 septembre, 26 septembre et 03 octobre 2020 de 9h30 à 11h00, dans le cadre de la saison culturelle, avec Anne Vasseur, à la médiathèque d'Arques.
- Le 19 février 2020 Décision de Madame le Maire de signer une convention de prestations de service, d'un montant de 207.54 € pour l'organisation d'un atelier « Parentalité », le vendredi 27 novembre 2020 de 18h30 à 20h30, dans le cadre de la saison culturelle, avec Anne Vasseur, à la médiathèque d'Arques.
- Le 19 février 2020 Décision de Madame le Maire de signer une convention de partenariat avec Anne Vasseur pour l'animation de l'atelier « Portage bébé » dans le cadre de la saison culturelle le mercredi 17 juin 2020 de 17h30 à 18h30 qui se déroulera à la médiathèque municipale d'Arques.
- Le 19 février 2020 Décision de Madame le Maire de signer une convention de prestations de service, d'un montant de 107.54 € pour l'organisation d'un atelier « Le yoga des animaux », le samedi 16 mai 2020 de 10h à 11h, dans le cadre de la saison culturelle, avec Anne Vasseur, à la médiathèque d'Arques.
- Le 21 février 2020 Décision de Madame le Maire de faire participer quelques agents communaux à la session de formation professionnelle sur le suivi participatif de la biodiversité communale. Cette formation est assurée par Nord Nature Chico Mendès à Lille pour un montant de 1250 €.
- Le 21 février 2020 Décision de Madame le Maire d'accorder, dans le cimetière communal de Saint-Martin, une concession familiale de 30 ans à compter du 21 février 2020 située Section C9A – Parcelle 92 d'une superficie de 3.125 M<sup>2</sup>, au nom des demandeurs, M et Mme LOUCHET DEMESMAECKER Eric (†) et Christel à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 225.00 €. (Deux cent vingt-cinq euros).
- Le 24 février 2020 Décision de Madame le Maire de signer un contrat avec « le théâtre de l'imprévu » pour un montant de 2460€ TTC (cession + transport inclus), pour 1 représentation le 8 mars 2020 (programmation culturelle 2020). Le paiement se fera par mandat administratif sous 30 jours après réception de la facture.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces décisions.

## **ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE**

**2020-16 - Désignation d'un secrétaire de séance**  
**Rapporteur : Madame Caroline SAUDEMONT**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet, Madame Laurence DELAVAL a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de Secrétaire assistée des services de la Mairie, pour rédiger le procès-verbal de séance, assister Madame le Maire dans les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

## **2020-17 – Reconduction de l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé**

### **Rapporteur : Madame Caroline SAUDEMONT**

La CAPSO s'est engagé dans une transition énergétique et écologique. Les collectivités territoriales ont un rôle central à jouer dans l'intégration des aspects énergétiques, l'enjeu est de maîtriser la demande énergétique par l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine communal, mais aussi produire localement des énergies renouvelables et de récupération.

La CAPSO a donc mis en place différents dispositifs afin d'accompagner cette transition et ainsi accompagner les actions via les Conseillers en Energie Partagés, l'objectif étant de mieux maîtriser les dépenses énergétiques tout en s'inscrivant pleinement dans les démarches mises en œuvre par la CAPSO.

Le CEP est à la fois la plateforme ressource et l'ingénierie technique d'une stratégie globale d'intervention sur le patrimoine des collectivités locales.

Chacune des missions du conseiller est réalisée avec l'implication de la commune (mobilisation du personnel municipal, délibération des élus, désignation d'un référent ...)

Pour rappel les missions de ce CEP sont les suivantes :

- Suivi des données et analyse annuelle des consommations énergétiques ;
- Réalisation et mise à jour d'un bilan énergétique détaillé sur les trois dernières années de l'ensemble ou une partie du patrimoine communal ;
- Accompagnement dans la réalisation d'une étude thermique ;
- Accompagnement dans la réalisation d'une étude de faisabilité d'énergies renouvelables ;
- Aide à la mise en œuvre d'un projet relatif au Contrat d'Objectif Territorial de développement des énergies renouvelables (COT ENR) ;
- Accompagnement dans les projets de rénovation / construction de bâtiment et / ou d'éclairage public ;
- Optimisation financière, captation d'aides (subventions, certificats d'Economie d'Energie ...) et aide à la préparation des dossiers ;
- Vérification et validation des exigences techniques des cahiers des charges.

La présente convention arrivant à son terme, il est nécessaire de procéder à son renouvellement.

Pour la commune de Arques, la participation financière annuelle au service CEP est de 4 629.00 € en fonction des critères suivants :

- \* 1/3 nombre d'habitants
- \* 1/3 nombre de bâtiments
- \* 1/3 surface des bâtiments

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- De renouveler l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.
- De faciliter l'accès à toutes les données nécessaires au bon exercice de la mission CEP,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat « service de conseil en énergie partagé » avec la FDE 62 et la CAPSO,

- De désigner un élu référent et un technicien référent qui seront les interlocuteurs privilégiés du CEP. Ils auront comme fonction de mobiliser les moyens nécessaires à la bonne réalisation des missions du CEP.

**2020-18 – Travaux de reconversion de la Halle de la Composition en halle de marché couvert**  
**Rapporteur : Madame Caroline SAUDEMONT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1414-2.

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019

Vu la délibération n°2018-02-STAL du 14 février 2018 définissant les conditions de recours à la Commission d'Appel d'Offres

Un marché à procédure adaptée a été lancé le 21 novembre 2019 pour les travaux de reconversion de la Halle de la composition en halle de marché couvert estimés à 1 583 812,75 € HT (avec options).

Ce marché est décomposé en 8 lots :

- **Lot 1 : Gros œuvre**  
Estimation : 298 472,87 € HT
- **Lot 2 : Charpente bois**  
Estimation : 689 085,18 € HT
- **Lot 3 : Etanchéité – Bardage**  
Estimation : 254 297,70 € HT  
+ Option (terrasse végétalisée) : 57 155,23 € HT
- **Lot 4 : Menuiseries extérieures – Serrurerie**  
Estimation : 105 418,52 € HT
- **Lot 5 : Plâtrerie - Menuiseries intérieures - Revêtement de sols durs – Peintures**  
Estimation : 38 286,62 € HT
- **Lot 6 : Ascenseur**  
Estimation : 25 090,09 € HT
- **Lot 7 : Chauffage - Ventilation – Plomberie**  
Estimation : 26 130,83 € HT
- **Lot 8 : Electricité**  
Estimation : 85 956,64 € HT  
+ Option (Vidéo surveillance) : 3 919,07 € HT

La date limite de remise des offres a été fixée au 20 décembre 2019.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 décembre 2020, pour l'ouverture des plis, puis le 13 janvier 2020, pour l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre.

Celle-ci a décidé d'ouvrir des négociations avec les entreprises ayant répondu pour les lots 01/02/03/05/08 et de relancer une consultation pour les lots 04/06/07.

La Commission d'Appel d'Offres s'est une nouvelle fois réunie le 29 janvier 2020 en vue de l'ouverture des plis pour les lots 04/06/07 et le résultat des négociations pour les autres lots.

Suite à l'analyse des offres réalisée avec le Maître d'œuvre, la commission s'est de nouveau réunie le 13 février 2020 en vue de l'attribution des huit lots et propose de retenir les offres suivantes :

**Lot n°1 : Société NOVEBAT pour un montant de 397 504,20 € HT.**

**Lot n°2 : Société AMBOIS pour un montant de 538 953,98 € HT.**

**Lot n°3 : Société GENTY pour un montant de 270 789,43 € HT, avec option.**

**Lot n°4 : Société MEVITAL pour un montant de 143 522,00 € HT.**

**Lot n°5 : Société SDI pour un montant de 47 500,00 € HT.**

**Lot n°6 : Société OTIS pour un montant de 27 140,00 € HT.**

**Lot n°7 : Société FLANDRERS PLOMBERIE pour un montant de 27 886,83,00 € HT.**

**Lot n°8 : Société EIFFAGE ENERGIE pour un montant de 84 825,67 € HT, avec option.**

Ce qui représente un montant total des travaux de **1 538 122,12 € HT (avec options)**.

Le scrutin public étant demandé, chaque conseiller municipal annonce son vote à l'appel de son nom, l'élu ayant un pouvoir vote en lieu et place de son mandant :

ONT VOTE POUR	ONT VOTE CONTRE	SE SONT ABSTENUS
Caroline SAUDEMONT	Jean-Marc BOURGEOIS	
Laurence DELAVAL	Bruno WINTREBERT	
Dominique GODART	Karine BONVOISIN	
Laurence LOTTERIE	Christian DIRIX	
Christine DACY	Jean-Marc DELAIRE	
James MUNCK	Corinne BOCQUILLON	
Dominique SAUDEMONT	François FRADIN	
Claude LECAT	Sophie LEBRIEZ	
Francis DICQUE	Alain RICOUART	
Roxanne PEPE	Céline PRUVOST	
Marie-Line GAGNIAC	Catherine LAMOOT	
Danièle DEBAVELAERE	Joël DUQUENOY	
	Bernadette BAROUX	
	Christine COURBOT	
	Corinne REANT	
	Jean-Pierre LAMIRAND	
	Benoît ROUSSEL	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité (dix-sept voix contres et douze voix pour), décide :

Suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 13 février 2020,

- De ne pas se prononcer favorablement sur l'attribution des 8 lots relatifs au marché des travaux de reconversion de la Halle de la composition,
- De ne pas autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché et toute pièce y afférent avec les sociétés déclarées attributaires.

## AFFAIRES SCOLAIRES

### **2020-19- Horaires des écoles – Campagne Organisation du Temps Scolaire**

#### **Rapporteur : Madame Laurence LOTTERIE**

Un courrier de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais nous a été adressé concernant les organisations du temps scolaire pour la rentrée 2020.

La campagne sur l'organisation du temps scolaire est lancée, pour une réponse dernier délai au 20 avril 2020.

Il s'agit de fixer les horaires des écoles de la commune.

La collectivité souhaite garder les horaires actuels :

- Ecole du Centre : 8h30-11h45 et 13h30-16h15
- Ecole des Bourguets : 8h30-11h45 et 13h30-16h15
- Ecole Jules Ferry : 8h30-12h00 et 14h00-16h30
- Ecole Albert Camus : 8h30-12h00 et 13h30-16h00

- Ecole de la Basse-Meldyck : 8h30-11h45 et 13h30-16h15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'acter ces horaires.

## JEUNESSE

### **2020-20- Accueil collectif municipal de mineurs – DSP – Budget Prévisionnel 2020**

#### **Rapporteur : Madame Laurence LOTTERIE**

Par délibération n° 03 février 2020, la Municipalité a décidé de déléguer l'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs à l'Association Community et en a fixé les tarifs pour l'année 2020.

Il a été convenu d'organiser l'accueil durant les vacances d'été aux périodes suivantes :

- Du 06 juillet au 31 juillet 2020
- Du 03 août au 21 août 2020

Aussi, il convient aujourd'hui de fixer la participation prévisionnelle de la Ville d'Arques pour l'année 2020.

Conformément aux annexes la convention, les dépenses prévisionnelles du délégataire s'élèvent à **405 507,35 €** et **160 294,00 €** de recettes soit une participation prévisionnelle de la Ville d'Arques de **245 213,35 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- De verser la somme de **245 213,35 €** à l'Association Community selon les modalités prévues à l'article 17-3 de la convention de Délégation de Service Public.

## **QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES**

Séance levée à 19h10

Fait en l'Hôtel de Ville,

Arques, le 09 mars 2020

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT

Le Secrétaire de séance,

Laurence DELAVAL

